Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2024

Le neuf décembre deux mille vingt-quatre à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT Maire

Etaient présents:

Ms PICHOUX P. – BUAN J.M.- -Mmes DE LA VILLEON L.- JANVIER .C (adjoints) M. GLOAGUEN F. (Conseiller délégué) M. SIMON L.- ALIX J.L. SEVIN A.- Mme POLET V.

Absentes excusées: BROUSSIN E. - LE MEUT M.

Absents: Mmes NOURRISSON -MAURY- Ms MOUCHOUX REBILLARD M.

Procuration:

Mme Emily BROUSSIN a donné procuration à Mme Cécile JANVIER

Date de la convocation: 3/12/2024

DELIB20241201

Secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Frédérik GLOAGUEN, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Frédérik GLOAGUEN, secrétaire de séance.

DELIB20241202

Travaux ALSH CHAUFFERIE - Lot 12 PENALITES DE RETARD

Les travaux réalisés sur l'alsh & la chaufferie bois ont fait l'objet de pénalités pour l'entreprise COBAC, lot 12 du fait du retard pris sur le chantier entrainant un planning de réception de travaux de 28 jours. Les pénalités retenues se sont élevées à 5936 € (28 j x 212 €).

A l'achèvement des travaux, le maitre d'œuvre propose de restituer partiellement les pénalités soit 2273.41 €

Il est nécessaire de délibérer pour cette restitution de pénalités arrêtées à 2 273.41 € (soit 3662.59€ maintenues)

Considérant le déroulé du planning des travaux non tenu du fait de l'absence fréquente de personnel de l'entreprise Cobac, il est décidé ce qui suit :

- Le Conseil Municipal décide de restituer partiellement les pénalités de retard retenues lors la période des travaux soit 2 273.41 € sur la somme globale de 5 936 €.
- Donne pouvoir à M le Maire pour effectuer cette restitution de pénalités de retard.

DELIB20241203

DECISION MODIFICATIVE N° 4/2024

Il est nécessaire de procéder à des virements de crédits en cette fin d'exercice afin de pouvoir mandater des travaux d'investissement dont les travaux débutent, soit

DEPENSES 231- immobilisations corporelles: + 300 000 €

DEPENSES 203 ETUDE ET RECHERCHES : + 15 000 €

DEPENSES 2131 - construction bâtiments : - 315 000 €

Après délibération:

L e Conseil Municipal approuve les virements de crédits proposés afin de ne pas interrompre le paiement des travaux d'investissement.

DELIB20241204

Travaux commerce/logement: avenant N° 1 LOT 01 GROS ŒUVRE

Patrick PICHOUX, adjoint, présente les devis de travaux supplémentaires nécessaires à la rénovation de l'ancien bâtiment en commerce et logement. Il s'agit

	Soit un total avenant	11 602.05 €
e)	Dépose d'arrières de linteaux	+ 2 164.64 €
d)	Accès chantier	+ 4 025.85 €
c)	Démolition plancher béton	+ 3 003.00 €
b)	Complément réseau EU	+ 886.40€
a)	Modification garage annexe	+ 1 522.16 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve les devis présents soit un avenant de travaux supplémentaires de 11 602.05 € HT

Donne pouvoir au Maire pour signer les devis à venir

DELIB20241205

TRAVAUX COMMERCE LOGEMENT AVENANT N° 1 LOT 10 ELECTRICITE

Patrick PICHOUX, adjoint présente le devis de travaux supplémentaires dans le bâtiment à réhabiliter pour le lot 10 électricité, pour des modifications électriques dans le garage attenant.

Le devis s'élève à 285.43 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le devis présenté de l'entreprise LANDELEC pour le lot N° 10 ELECTRICITE d'un montant de 285.43 € HT.

Donne pouvoir à M le Maire pour signer l'avenant présenté.

<u>Terrain rue de Brocéliande : proposition famille Vannier</u>

M Le Maire fait part de la demande d'achat d'une bande de terrain d'environ 5 mètres, pour donner un accès à la parcelle derrière le terrain « Subiry » au consort VANNIER. Il lance la réflexion sur cette demande afin de pouvoir avancer sur la viabilisation de ce secteur d'agglomération. De plus, dans le cadre de cette vente, les consorts Vannier autoriseraient la mise en place d'un chemin piétonnier qui rejoindrait le centre bourg par derrière la médiathèque.

Jeux cour de l'école publique

Il est fait part de la confirmation d'attribution de la subvention de l'agence National du Sport 5000 € sur le projet d'aménagement d'une aire de jeux à l'école publique sur une estimation des travaux de 33 134 € HT. L'accord étant moindre à notre demande de subvention, le projet va être revu de l'ordre de 25 000 € HT. Des devis sont en cours.

L'Association de Parents d'Elève s'engage à reverser 8000 € à la commune pour ce projet.

<u>Projet cantine : compte-rendu rencontres ABRC et Association la Bretèche</u>

Compte-rendu de la réunion commission cantine avec M RODDE d'Audit Breiz Restauration Conseil.

Cécile JANVIER, adjointe présente le compte-rendu de projet d'étude de retour en régie de la production de repas pour le service de restauration qui a eu lieu le 5 décembre dernier.

M RODDE est intervenu sur le site de restauration pour voir l'organisation du service, faire des entretiens avec les agents, prendre des informations sur l'organisation du service. Il en a dressé un compte-rendu détaillé sur le service de cantine actuel. Des améliorations sont à apporter en matière d'organisation, d'agencement de locaux, de moyens matériels à y apporter.

De part la situation actuelle M. RODDE a commencé à émettre des hypothèses d'aménagement des futurs locaux de la cantine municipale.

Scénario A : construction d'une cuisine indépendante et d'une salle de restaurant scolaire (cuisine tampon pour les prestations extérieures)

Scénario B: construction d'une cuisine indépendante et d'une salle de restaurant scolaire

Scénario C : construction d'une cuisine indépendante et d'une salle de restaurant scolaire, intégration d'autres communes (Langan).

En parallèle, une rencontre est prévue avec l'ESAT de la Simonière pour parler de leur futur projet de cuisine centrale. Cette réunion est prévue le 19 décembre 2024. Les élus en feront le compte-rendu lors du prochain conseil municipal afin d'avancer sur ce projet intéressant la commune.

Travaux clocher église

Laure DE LA VILLEON et Patrick PICHOUX présentent le devis de réparation du clocher de l'église établi par l'Ets LEVACHER : un premier devis de 1 829.18 € ou selon le constat des travaux à réaliser sur place de 4 951.18 €. Le conseil municipal donne sont accord de principe pour lancer les réparations du clocher.

DELIB20241206

SBAFER délibération soutien à la proposition du comité technique départemental de la SAFER suite à l'appel à candidature « Plouasne-Gambélian » (ferme Naot Breiz)

M le Maire expose ce qui suit :

M Nicolas BRAHIM installé sur notre commune en tant qu'éleveur de volaille bio au lieudit « Beaumesnil » est candidat à la reprise du corps de ferme sur la commune de Plouasne au lieudit « Gambélian » et 20 ou 35 hectares attenant permettant :

 La « réinstallation » de Nicolas Brahim suite au changement de classement de ses terres situées à La Chapelle-Chaussée. Les 9 hectares, initialement en zonage Agricole, ont en effet été classés en Milieu Naturel d'Intérêt Écologique (MNIE) par le SCOT du Pays de Rennes puis en en zone Naturelle à Protéger dans le PLUi de Rennes Métropole, entrainant l'impossibilité de construire un abattoir à proximité de l'élevage de poulets sous label « Agriculture Biologique » voire l'obligation de retirer les poulaillers.

- L'installation ultérieure de Anne-Sophie Gautier, salariée de l'exploitation et épouse de M. Brahim, chef d'exploitation.
- La conversion de 20 hectares en agriculture biologique dont une majorité se situe sur l'aire d'alimentation de captage « La Ville Bézy » sur la commune de Plouasne.
- La création d'un élevage de canards en agriculture biologique répondant à une demande locale de la restauration collective et des particuliers actuellement non pourvue localement.
- La construction d'un abattoir de volailles contribuant à une amélioration du bien-être animal (diminution de la distance élevage abattoir) et à l'optimisation économique de l'élevage. Cet outil, dont l'existence est de plus en plus rare, pourrait aussi être utilisé par d'autres agriculteurs (2 agriculteurs du Pays d'Evran ont déjà manifesté leur intérêt à développer un atelier volailles sur leur exploitation si un tel outil venait à être créé).
- La création d'au moins 4 emplois salariés.
- Le maintien d'un siège d'exploitation agricole au lieu-dit Gambélian.
- La poursuite et le développement de la commercialisation de viande de volailles en circuit court vers la restauration collective, les magasins et sur les marchés facilitant la conformité des établissements de restauration collective avec la loi EGAlim, dont l'EHPAD et le restaurant scolaire d'Evran. La ferme Naot-Breizh est l'unique éleveur et fournisseur de viande de volailles AB au sein d'un large territoire autour de l'axe Rennes Saint-Malo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet le souhait que la proposition d'octroyer à La Ferme Naot-Breizh (M. Nicolas Brahim) le corps de ferme du lieu-dit « Gambélian » à Plouasne et 20 ou 35 hectares attenant soit validée par Mmes et Ms les membres du Conseil d'Administration de la SAFER BRETAGNE
- Dit que la pérennité de l'entreprise de la ferme de Naot-Breizh dépend de cet accord, l'impossibilité de faire évoluer ses conditions de travail et son outil de production vont pénaliser durement son activité.

DELIB20241207

Prix du repas cantine familles de la commune des Iffs au 1/01/2025

Mme JANVIER Cécile adjointe, présente la délibération de la commune des IFFS en date du 21 octobre 2024, de participer aux frais de cantine à hauteur d'un forfait de 1000 €. Mme Janvier propose la répartition de cette somme sur la facturation cantine des enfants domiciliés aux Iffs à compter du 1^{er} janvier 2025 d'un prix de repas facturé aux élèves des IFFS (7) de 5.70 € jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal

Décide d'appliquer un prix de repas à 5.70 € à compter du 1^{er} janvier 2025 aux familles domiciliées sur la commune des IFFS.

DELIB20241208

Tarifs communaux 2025 : locations salle- matériel -

M le Maire propose les tarifs suivants au 1/01/2025

Location salle municipale

Location 1	salle 1 jour	Location 1 salle- le week-end			
Habitant	Hors commune	Habitant	Hors commune		
180€	310 €	250 €	410 €		
Location 2 s	salles -1 jour	Location 2 salle	es- le week-end		
Habitant	Hors commune	Habitant	Hors commune		
250 €	410 €	320 €	510 €		
Vin d'h	onneur	Vaisselle			
Habitant	Hors commune	Habitant	Hors commune		
30 € 50 € Plus mis		Plus mise à	disposition		
Caution					
800 €/ jour -1000 € le W.E.					

Le Conseil Municipal décide d'arrêter la location de vaisselle de cantine lors de locations aux particuliers.

Matériel

Tables + tréteaux = 2 €/pièce

Banc = 2 €/pièce

<u>Médiathèque</u>

Adhésion à la médiathèque = 10 €/famille (famille n'habitant pas le Réseau des Bibliothèques du Pays de Bécherel)

Carte adhésion perdue : 3€

Concession cimetière

Concession 30 ans	150 €	
Concession 50 ans	250 €	
Columbarium		
Concession 15 ans	900 €	
Concession 20 ans	1 000 €	
Concession 30 ans	1 100 €	
Jardin du souvenir	gratuit	
Droit de pose d'une plaque souvenir sur le	<u>50 €</u>	
pupitre du jardin du souvenir		

Droit de place marché du jeudi

Sans électricité : 20€/trimestre

Avec électricité : 35 €/trimestre

Marché occasionnel 20 €/journée

Réseau des bibliothèques du Pays de Bécherel

Le compte-rendu de la dernière rencontre en comité de secteur est fait par Pascal PINAULT, Maire.

Henri Daucé, Maire de Romillé a présenté le projet de médiathèque, centre culturel de Romillé aux élus présents. Il souhaite que la commune de Romillé rejoigne le réseau des Bibliothèques du Pays de Bécherel créé entre les communes de Bécherel- Miniac-sous-Bécherel et la Chapelle Chaussée. La commune de Langan également. La commune donne sont accord de principe à cette adhésion.

Association Téléthon

La commune ne souhaite pas donner de subvention à l'association « Téléthon », participant déjà à l'organisation du Téléthon animé par le Comité des Fêtes chaque année.

Prochain conseil municipal: lundi 13 janvier 2025.

Pascal PINAULT Frédérik GLOAGUEN

Maire Secrétaire de séance,